

## La valeur de la semaine Schneider Electric s'adapte à un contexte difficile

COURS DE L'ACTION SCHNEIDER ELECTRIC

Notre conseil : acheter sur repli vers 68 euros.



Évolution depuis un an + 2,68 %  
Évolution sur trois ans + 51,18 %

Actionnaires :

Blackrock : 5,27 % ; The Capital Group Companies : 4,16 % ; salariés 4,01 % ; Caisse des dépôts et consignations (CDC) 3,24 % ; autocontrôle : 2,27 %

Président-directeur général : Jean-Pascal Tricoire

La reprise n'est pas encore au rendez-vous pour le spécialiste de la gestion de l'énergie et des automatismes. Si le chiffre d'affaires du premier trimestre a progressé de 7,8 %, c'est grâce à la remontée du dollar et du yuan face à l'euro. À données comparables, les ventes ont même reculé de 2 %. Mais les investisseurs n'ont pas sanctionné la valeur. Schneider Electric avait prévu que le début d'année serait marqué par un effet de base défavorable en Chine et au niveau de sa filiale Invensys (systèmes de contrôle et automation). La direction a d'ailleurs confirmé les objectifs annuels, visant une croissance modérée du chiffre d'affaires et une marge d'excédent brut d'exploitation comprise entre 14 et 14,5 %, et les marchés jouent la réussite du programme d'entreprise "Schneider is on" qui doit permettre au groupe d'optimiser son cash et son résultat par action.

## La semaine sur les marchés "Quo non ascendet?"

Par François-Xavier Serraz, directeur de la gestion privée à la BESV



Les principaux taux d'intérêt de la zone euro sont passés en territoire négatif ! *Idem* au Japon. Ainsi, au moment où l'épargne atteint les plus hauts volumes de son histoire, les banques centrales organisent la disparition de l'intérêt, rémunération multiséculaire du créancier. Ce paradoxe pose question : si ce régime de taux négatifs favorise l'emprunteur, et l'on peut craindre que quelques États en profitent pour éluder les réformes structurelles nécessaires – suivez mon regard –, il ne peut créer les conditions de la croissance et, surtout, il fausse le prix des actifs. Les masses de liquidités considérables injectées par les banquiers centraux – 60 milliards d'euros par mois pour la seule Banque centrale européenne – sont

à la recherche du rendement perdu et se jettent sur les marchés d'actions. Ils ignorent les "bébémols" à cette hausse qu'il conviendrait de prendre en compte par l'analyse de la situation économique, sociale et géopolitique mondiale : la perspective d'une remontée des taux américains, le ralentissement de la Chine et les bulles qui s'y forment, la question de la Grèce, la mollesse de la croissance mondiale et les tensions géopolitiques entre autres. Mais les flux sont trop puissants pour le moment ! Si ceux qui ont raté la fête ont des regrets, ils attendront la prochaine opportunité en se consolant avec la devise de Nicolas Fouquet : « Quo non ascendet ? » ("Jusqu'à où ne montera-t-il pas ?")... On connaît la suite ! ●

## Fiscalité Les grands-parents, c'est capital !

Par Pierre-Alain  
Guilbert  
Notaire associé,  
14 Pyramides  
Notaires



14 PYRAMIDES

Quoi de mieux qu'un coup de pouce familial pour créer ou reprendre une entreprise ? De nombreux jeunes adultes qui rêvent d'entrepreneuriat sollicitent leurs parents, mais lorsque s'impose le besoin de financement, ces derniers ont souvent déjà utilisé les abattements disponibles ou ont eux-mêmes besoin de liquidités. De leur côté, les grands-parents peuvent être détenteurs d'économies liquides et disponibles. Au décès de leurs aïeuls, les petits-enfants gratifiés par testament bénéficient d'un maigre abattement de 1564 euros (au lieu des fameux 100 000 euros pour les enfants). Mais au moyen de donations ou de dons manuels

Quatre grands-parents  
généreux peuvent donner  
250 000 euros nets d'impôt.

réalisés de leur vivant, les grands-parents peuvent transmettre gratuitement 31 865 euros chacun à chaque petit-enfant, tous les quinze ans. Ce montant est même doublé si le donateur est âgé de moins de 80 ans, si le gratifié est majeur et si l'objet de la libéralité est une somme d'argent (cf. article 790 G du code général des impôts). Ainsi, sans recourir aux réserves parentales, un jeune adulte qui a la chance d'avoir quatre grands-parents généreux de moins de 80 ans peut recevoir près de 255 000 euros sans aucune imposition, et près de 127 500 s'ils sont plus âgés. Et si les parents le peuvent, l'abattement de 31 865 euros visé ci-dessus, dédié aux sommes d'argent, leur est également ouvert en plus de celui de 100 000 euros. ●